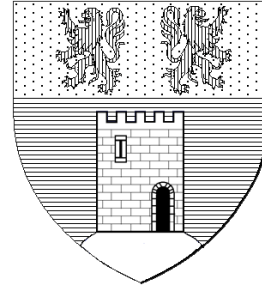


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme TREMORI**

**Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, et RIPERT Isabelle  
MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, et FEMY Michaël.**

**Absents : Mmes MURAT Lou, IRÉNÉE Sandrine, MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric, RICHAUD Guillaume, excusés.**

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en accueillant les participants et en témoignant à Sophie et sa famille tout le soutien du Conseil Municipal suite au décès d'Adrienne AUDIBERT.

Il indique que le Conseil sera amené à se réunir à deux reprises en avril. La prochaine séance aura lieu le 12 avril 2024 à 18 H 00 (changement d'horaire demandé par plusieurs conseillers). Elle sera essentiellement consacrée au vote du Budget Primitif 2024.

Préalablement, Madame Sabine WAERVERDE, Conseillère auprès des décideurs publics à la Direction Générale des Finances Publiques se rendra sur place pour procéder aux derniers ajustements et vérifier le passage à la M57, nouvelle référence budgétaire et comptable applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour. Marie-Line TREMORI est désignée secrétaire de séance.

Établi le : 12/04/2024

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

## **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2024**

Le projet de compte-rendu a été transmis par mail dans une version non mise en forme.

N'appelant aucune remarque particulière, il est adopté pour mise en forme définitive.

## **2- INFORMATIONS DIVERSES**

La présence d'un migrant errant dans le village a été constatée sur la commune. La Gendarmerie est intervenue pour l'orienter vers un centre adapté à sa situation.

Les analyse d'eau sont bonnes.

Une forte affluence a été constatée au loto du 24 février. La salle était pleine. Des tables et de chaises ont été prêtées par Yves. Le produit est de 1 245 €.

Le panneau de la Région à l'entrée du village a été détruit. Un nouveau sera demandé.

Le branchement et le raccordement à l'eau et à l'assainissement de l'écurie SARLIN a été effectué en vue du démarrage du chantier par l'entreprise MINETTO.

Sur le marché du samedi Monsieur TESTE a installé son stand de fruits et légumes. Un accord à titre provisoire a été donné pour la venue d'un camion de pizza d'Eygalayes. La question sera réexaminée avec Nadia et David quand ils seront en capacité de vendre des pizzas.

Nadia a été victime d'une morsure grave qui a nécessité son hospitalisation à la Timone. Toujours en soins, elle se remet lentement. Le chien dangereux a été euthanasié.

Des actes de vandalismes ont été constatés dans l'ancien Hôtel AUDIBERT, sur : les murs extérieurs du cimetière, des murs de clôture, le transformateur chemin de Rioufret, les containers de l'école, le véhicule de Frédéric LETAILLEUR sur Lachau et autres faits sur Eourres. La Gendarmerie a été prévenue et des prélèvements d'ADN ont été effectués sur les bombes de peinture trouvées à l'Hôtel. L'enquête suit son cours.

Une réunion de programmation a été effectuée avec le Comité des Fêtes le 30 avril en présence de Christine et de Guillaume : point sur la fête votive et discussions sur les relations CDF / Bistrot. Une réunion du Conseil Municipal sera programmée avec l'ensemble des acteurs.

Lundi 8 avril sera projeté un film sur la thématique « vivre avec les loups ». Sylvain RIGEADE et les agriculteurs locaux impactés dans leurs métiers par la présence des loups ont souhaité organiser dans le prolongement une conférence sur les problèmes rencontrés par les éleveurs dans l'exercice de leur activité et le bien-être de leurs troupeaux. Autorisation a été donnée pour ces échanges dans un cadre apaisé. Pierre MORARD qui gère le cinéma du point de vue technique a été prévenu et a échangé avec Sylvain. L'ACCA participera aux débats et se propose de financer les entrées. Toutes les consignes ont été données par le Maire pour que la projection et les débats se déroulent dans le calme et le respect mutuel.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Le 4 avril, le Maire et le premier Adjoint ont présenté la demande de subvention relative à l'acquisition et à la réhabilitation du Café PAU devant la commission départementale réunie à Nyons sous la présidence de la Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Département et les conseillers départementaux. Il est apparu que 3 M€ de demandes ont été présentées par les communes pour 1,2 M€ de crédits. Des arbitrages sont intervenus. Ont été retenus pour 2024, les dossiers les plus avancés ou les opérations déjà commencées. Rang a été pris pour 2025. Pour cela, il est décidé d'engager sans tarder la demande de permis de construire et de procéder à la consultation des entreprises afin de se placer en capacité fin 2024 d'affiner le besoin de financement de l'opération au plus près du coût réel estimé. Une réunion est organisée avec Éric GERNEZ lundi 8 avril 2024 pour préciser les attentes.

Suite au renforcement des réseaux, les raccordements EDF sont en cours, ce qui occasionne des coupures annoncées.

Une réunion sur le déploiement de la fibre s'est tenue le 25 mars à Mévouillon.

Une stagiaire de la CCSB procède actuellement au recensement des associations commune par commune. Les associations de Lachau ont été nombreuses à participer à la rencontre.

Les dernières intempéries ont occasionné des entrées d'eau dans le jardin d'Audrey VITAL.

Dans le cadre des négociations avec l'entreprise MEFRAN en vue de l'installation d'un jeu d'enfant à proximité du CityStade le prix a été négocié à 20 700 € HT, la Société MEFRAN prenant à sa charge la dalle. La commande a été passée. La livraison est espérée pour l'été. Jérôme BERNARD sera relancé pour les aménagements du terrain MICHEL.

Concernant le contentieux avec le SIVOS une deuxième réunion de conciliation en présence d'Alain FRACHINOUS, Président du SIVOS et Odile TACUSSEL, Maire de Mévouillon en présence des avocats respectifs a été organisée par le Médiateur Judiciaire. Le SIVOS a redemandé l'adhésion de la commune de LACHAU au SIVOS et l'acceptation des modalités de répartition. Pour la Commune de LACHAU, le Maire a confirmé son refus ferme et définitif. Le SIVOS a fait apparaître l'existence d'un bail emphytéotique signé entre la Commune de Séderon et le SIVOS pour un loyer annuel 3 800 € indexé valeur 2001. Il est ressorti des échanges l'abandon d'un loyer assorti d'un accord sur la facturation à la Commune de Lachau du déficit de la section de fonctionnement (dépenses moins recettes) calculée au nombre d'enfant et une participation aux grosses dépenses de réparation au nombre d'enfant toutes subventions déduites ainsi qu'un recalcul des participations à compter de 2023, date de la dénonciation de la convention par la Commune de Lachau. Les avocats doivent rédiger la clause.

Samedi 7 avril verra le passage de relai entre Claude et Loïc GAUTIER au commandement de la Caserne des pompiers de Séderon.

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

### **3- PROJET DE HANGAR COMMUNAL PHOTOVOLTAÏQUE**

Lors du dernier Conseil Municipal, le principe a été adopté de prendre contact avec des entreprises spécialisées en vue de la construction d'un hangar photovoltaïque au Gravas à proximité du hangar actuel.

L'objectif est de disposer de volumes supplémentaires pour entreposer du matériel ou des matériaux avec la possibilité de diviser pour offrir des locaux pour de l'activité...

Contact a été pris avec Monsieur GIBOIN, chargé de Développement Grands Projets de Technique Solaire (Chiffre d'affaires de 250 M€ - 200 collaborateurs, 500 projets réalisés à ce jour) qui s'est positionné sur d'autres projets de particuliers sur Lachau.

Lors de la rencontre du 23 février différentes possibilités en termes de formes et de volumes ont été proposées.

Le montage juridique passe par la signature d'un bail emphytéotique de 30 ans comportant à la charge de la commune la mise à disposition d'une emprise plane correspondant à la surface du bâtiment majorée de 5 mètres de chaque côté. Technique Solaire réalise quant à elle les plots, la charpente la couverture, le raccordement ainsi que le bardage sur un côté.

Lors d'une précédente réunion de travail un consensus sur le projet s'est dégagé au sein des conseillers présents.

Le Maire a pris contact avec les autres porteurs de projet pour négocier collectivement pour obtenir les meilleures conditions et a reçu un accord de principe.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur le principe et charge le Maire et le Premier Adjoint de négocier une hauteur de 3,60 mètres permettant le passage de camion.

David MARTIN bénéficie à sa demande d'une prorogation de délai jusqu'au 10 avril 2024 pour la libération du terrain. A défaut, le ferrailleur sera contacté dès le 14 avril 2024.

### **4- VOIRIE**

En vue de la remise en état de la voirie au quartier du Château, des visites ont été effectuées avec les entreprises. Trois devis ont été transmis par les entreprises BRAJA, FIGUIERES et Richard MICHELI. Michael FEMY, conseiller délégué à la voirie, observe qu'en l'état actuel, la comparaison est encore difficile et qu'il convient de s'accorder au préalable sur un cahier des charges précis. La question est donc renvoyée en commission à laquelle seront conviés les propriétaires et usagers qui ont la connaissance des problèmes et mesures les plus adaptées avec mission de proposer un cahier des charges global pour une consultation actualisée permettant au Conseil Municipal d'arrêter un choix.

Marie-Laure CURNIER est alors invitée à présenter une demande de déplacement d'une partie de l'emprise du chemin communal au quartier du Plan-de-Paret pour rendre possible l'implantation d'un hangar photovoltaïque destiné à l'installation de Florent CURNIER, jeune agriculteur. Elle présente sa proposition et remet une demande officielle assortie de plans qui circulent.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Le Maire rappelle que par le passé et par tradition il a été fait droit à toutes les demandes sous réserve de la prise en charge de la régularisation administrative par le demandeur (géomètre et notaire).

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement et mandate le Maire pour signer tout acte afférant à la régularisation.

## **5- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

**Communauté de Communes** : le vote du Budget est fixé au 10 avril.

**SITV** : Marie-Line indique que lors du vote du budget 2024 il a été acté la dissolution du syndicat de télévision, qui n'a plus d'intérêt pour la Commune, dans deux ans à l'extinction des prêts en cours.

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

Deux demandes de subventions sont examinées. La subvention pour le Club du 3<sup>ème</sup> Age de Séderon est reconduite, celle pour Anim'Age est attribuée pour les 150 € demandés. La demande de subvention du Comité des Fêtes sera examinée après le vote du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisée, le Maire remercie les participants et lève la séance à 22 H 45.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet